70e Année. 11e Série. Tome II. N° 43. 28 Octobre 1899.

GAZETTE MÉDICALE DE PARIS

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ.

INFORMATIONS MÉDICALES GÉNÉRALES ULTRA-RAPIDES.

Organe de l'Agence de la Presse Médicale et Scientifique Française.

Directeur-Rédacteur-en-chef : **Marcel BAUDOUIN**

SOMMAIRE. — Bulletin : Les modifications récentes du Concours des Hôpitaux; par Marcel Baudouin. — Grandes Actualités : Les Congrès du Mois : Le Congrès français de Chirurgie. — Les Voyages médicaux : Voyage d'un Médecin français en Scandinavie. — Les Nouveaux Règlements : Le Concours de Médecin des Hôpitaux de Paris. — Nécrologie. — Les Médecins Poètes. — Petites Informations. — Variétés et Anecdotes : Un Médecin polygraphe ennemi de la musique. — La Semaine du Médecin. — Thérapeutique : Hygiène d'hiver.

Illustrations : Grandes Actualités : M. le Dr Huchard. — M. le Dr Napias. — Divers : M. le Dr Henric.

BULLETIN

Les modifications récentes du Concours des Hôpitaux.

En France, pays latin, le Concours, comme chacun sait, est une denrée indispensable. La preuve, c'est que tous ceux qui ne l'aiment pas et l'accusent surtout *d'émasculer la race*, n'auront jamais dans notre pays une situation officielle, une position en vue ! Ils s'en consolent d'autant plus aisément qu'ils n'ont pas la foi, en particulier pour les concours du ressort de l'Enseignement supérieur, qu'ils ont vus à l'œuvre....

Mais ce n'est point une raison pour qu'on les supprime : il est, chez nous, des gens pour lesquels il en faut ! Partant, on a raison de tenter d'améliorer ceux qui existent ; et il faut savoir très gré à M. le Dr Napias, nommé *sans concours* Directeur de l'Assistance publique, d'avoir voulu modifier le Concours des Hôpitaux de Paris, considéré jusqu'ici comme un *noli me tangere* d'une nature particulière, puisqu'il vise, en réalité, la... clientèle de choix !

Cela ne vous paraît-il pas bizarre de voir un simple médecin (homme il est vrai de premier ordre, quoiqu'il n'ait jamais concouru !) décider ainsi, sans vergogne, de l'avenir de ceux de nos jeunes confrères qu'on dit pleins d'avenir ! Pourtant c'est ainsi ; et la Société est pleine de ces contrastes. Toutefois, quittons ces hautes régions de la philosophie sociale et descendons des cieux sur le terrain même de l'Avenue Victoria, aux habitudes plus modestes, mais en réalité plus fertiles.

Il nous faut reconnaître, une fois pour toutes, qu'en l'espèce, M. Napias, *sans concourir avec ses autres collègues* qui s'intéressent à ces réformes, a été bien inspiré en modifiant, comme il vient de le faire, le Concours des Hôpitaux de Paris. On trouvera plus loin le texte même des nouveaux règlements. Nous tenons simplement ici à le féliciter de son initiative éclairée, de son courage, et de son amour de la Justice. Certes, c'est là de la Démocratisation du Concours ; mais, à notre époque et dans la France actuelle, il faut en passer par là, ou... mourir. Nous en mourrons peut-être quand même, mais reconnaissons qu'ainsi l'agonie durera au moins plus longtemps.

Marcel Baudouin.

ACTUALITÉS

LES CONGRÈS DU MOIS.

Le Congrès français de Chirurgie.

LES DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Conformément à ce que nous avions réclamé dans plusieurs articles de ce Journal, l'Assemblée générale du *Congrès français de Chirurgie* a décidé, vendredi dernier, malgré l'opposition faite à cette solution par le Bureau, et en particulier par le Secrétariat général, qu'en 1900 l'*Association française de Chirurgie* ne tiendrait pas de séances d'ordre scientifique. Comme celle d'*Urologie*, comme le *Congrès français de Médecine*, elle s'efface devant le grand *Congrès international des Sciences médicales*, qui possède une section de Chirurgie générale. Elle a bien raison, car elle évite aussi un désastre certain.

Ce n'est pas sans peine que la bataille a été gagnée ; il a fallu organiser le combat avec une ardeur nouvelle, et, en quelques jours, faire jouer toutes les batteries. Mais l'ancien secrétaire général du Congrès, M. le Dr Pozzi, Sénateur, ayant pu être convaincu, force a été au Secrétariat général actuel de céder devant la mobilisation instantanée des forces de réserve ! C'est un échec que le Bureau se serait épargné, s'il avait réfléchi un instant à ce qu'il demandait, et s'il n'avait, en l'espèce, considéré que l'intérêt général de la Chirurgie française. Mais ne demandons jamais aux hommes de s'immoler eux-mêmes : ce n'est pas humain ! La victoire nous reste ; n'abusons pas.

Le Bureau nommé pour 1900 fonctionnera donc en 1901 ; et M. Lucas Championnière pourra ainsi présider un Congrès normal, et non une réunion avortée et écourtée. L'Assemblée étant une réunion des chirurgiens de langue française, c'est avec justice qu'on a nommé Vice-Président, pour 1901, notre excellent Maître, Jacques Reverdin (de Genève). Quand à son tour il présidera, en 1902, la réunion qu'il a si souvent honorée de sa présence, il verra quelles sympathies il a su grouper en France autour de lui, aussi bien en province qu'à Paris. En tous cas, nous saluons avec joie cette salutaire élection, qui devient une véritable leçon de philosophie, lorsqu'on veut bien se rappeler la discussion qui l'a précédée (celle de la session de 1900 !), discussion qui demeurera incompréhensible pour tous ceux qui ignorent la soif des honneurs quand même !

LES VOYAGES MÉDICAUX,

Un voyage de Médecin français en Scandinavie.

M. le Dr Huchard, membre de l'Académie de Médecine, et chef de service à l'hôpital Necker à Paris, est arrivé à Copenhague, avec notre collègue de la Presse médicale, M. le Dr Janicot, Rédacteur en chef du *Bulletin médical*.

M. Henri Huchard fait ce voyage en Scandinavie (il ira aussi à Stockholm et à Christiana) dans un *but patriotique*.

Il veut faire mieux connaître la Science médicale française, dans les pays du Nord où la Science germanique joue un grand rôle. C'est une entreprise pleine de mérites ; et l'on saura sans doute, en haut lieu, reconnaître ces efforts tout spontanés. — Il faut cependant constater que là-bas le nom et les œuvres de Pasteur sont très connus : on sait en effet que le Mécène danois, M. Carl Jacobsen, a fait élever une statue en l'honneur de Pasteur.

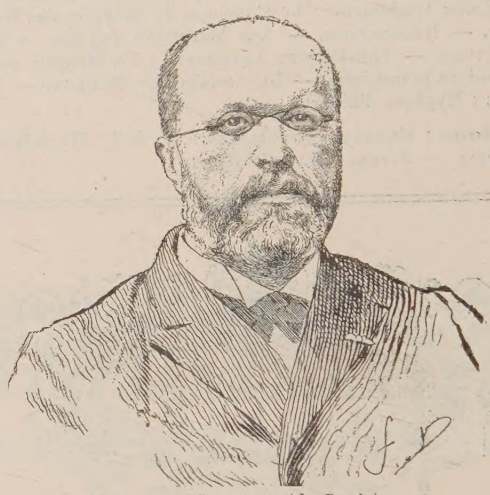

M. le Dr Huchard (de Paris),
En voyage patriotique en Scandinavie (1).

M. Huchard a pour but aussi de faire une propagande pour les villes d'Eaux et les Stations hivernales françaises. Quoique les stations de cure, en France, soient supérieures à celles d'Allemagne et de Bohême (Wiesbaden, Carlsbad et Marienbad), les médecins, en Scandinavie, expédient leurs malades, faute de connaître les stations françaises, aux établissements allemands. Le médecin parisien veut, en outre, faire une campagne en faveur de la langue française qui, par ses qualités de netteté et de simplicité, est seule, dit-il, en état de traduire les choses scientifiques ; ce qui est peut-être aller un peu loin. Mais, enfin, ce n'est pas à nous à dire le contraire...

M. Huchard a débuté à Copenhague par faire des conférences à la *Société de Médecine* et à l'*Alliance française*. Tous ses Collègues danois y ont assisté et lui ont fait une ovation. Le célèbre dermatologiste, notre confrère et ami Ehlers (2), a organisé un banquet en l'honneur des deux médecins français.

(1) D'après le *Correspondant médical*.

(2) Extrait d'une lettre à M. le Dr Huchard par M. le Dr Fissinger : « La lettre de M. le Dr Ehlers était une invitation bien lointaine. Vous vous êtes dit : « Une noble mission est à accomplir » et sans

LES NOUVEAUX RÈGLEMENTS.

Le Concours de Médecin des Hôpitaux de Paris.

Sur la proposition de M. le Dr Napias, Directeur de l'Assistance publique, le Préfet de la Seine vient de modifier, par arrêté, les conditions des concours pour la nomination aux places de médecin des hôpitaux.

Le *Bulletin municipal officiel* a publié en entier cet arrêté, dont nous extrayons seulement ici les passages qui différencient le nouveau règlement de l'ancien (1). Ce sont ceux qui concernent le nombre des places mises au concours, la composition du jury et son mode de votation, le nombre, enfin, des épreuves du concours.

En ce qui concerne le nombre des places mises au concours, le règlement ancien spécifiait qu'il ne pouvait excéder le chiffre de *trois* pour chaque concours et « qu'un concours pour deux places au moins aurait lieu régulièrement chaque année ».

M. le Dr Napias (de Paris).
Directeur de l'Assistance publique de Paris.

Voici le texte nouveau :

Art. 2. Il ne peut y avoir, en principe, dans le courant d'une même année, qu'un seul concours pour la nomination à des places de médecin des hôpitaux. Toutes les places vacantes, jusqu'à concurrence toutefois d'un maximum de six, sont mises à ce concours. Dans le cas où le nombre des places vacantes serait supérieur à six, un second concours peut être ouvert selon les besoins, dans les limites fixées dans le premier.

Le cas d'ouverture d'un second concours semble, d'ailleurs, devoir être exceptionnel, car le nombre des places vacantes, dans une même année, atteindra rarement le chiffre de six.

Le jury, qui se composait autrefois de sept membres, six médecins et un chirurgien, en comptera désormais douze : onze médecins et un chirurgien. Si, pendant la durée du concours, le nombre des juges devenait inférieur à sept, le concours serait suspendu, mais pendant huit jours au plus (au lieu de quinze autrefois). Ce délai expiré, le jury serait complété par voie de tirage au sort. Les épreuves d'admissibilité restent les mêmes qu'autrefois, mais il y aura trois épreuves définitives au lieu de deux, la troisième étant constituée par une « consultation écrite sur un malade ».

Enfin, en ce qui concerne les votes du jury, le nouveau règlement édicte une méthode entièrement nouvelle, du moins à Paris, car elle est employée depuis quelque temps déjà à Lyon.

Jadis, à la fin de chaque séance, le jury, après une discussion dans laquelle chacun de ses membres avait la parole à tour de rôle, classait les concurrents de la façon suivante : le président mettait aux voix le nombre de points à attribuer à chaque candidat, en commençant par le maximum et en descendant successivement jusqu'à ce qu'une majorité se fût dessinée pour un des chiffres proposés. Ces votes se faisaient à *mains levées*.

A-t-on craint que des coalitions, pour ou contre certains candidats, pussent résulter de ce mode de votation ? Ou que, plus simplement, le vote de certains membres du jury, plus anciens que d'autres et ayant gardé, sur ceux de leurs collègues qui furent leurs élèves, une légitime autorité, influât sur le vote de ces derniers ? Peut-être. Quoi qu'il en soit, voici comment, d'après le nouveau règlement, les votes seront émis :

A la fin de chaque séance, à la suite d'une discussion générale sans indication de points sur la valeur de l'épreuve subie dans cette séance par chacun des concurrents et après que la clôture de cette discussion a été prononcée par le président, chacun des membres du jury inscrit le point qu'il donne à chaque candidat sur un bulletin établi au nom de ce candidat ; il signe ce bulletin et le met dans une enveloppe portant le nom du candidat ; il clôt lui-même cette enveloppe et la paraphe.

Les points à attribuer à chaque candidat, à la suite du dépouillement des enveloppes, sont déterminés ainsi qu'il suit : il est dressé, par épreuve et pour chaque candidat, un relevé des points qui lui ont été donnés par les membres du jury, en commençant par le point le plus élevé et en suivant l'ordre numérique. Ce relevé étant partagé par moitié, la première note de la deuxième moitié sera celle acquise au candidat.

Le système est, à la vérité, un peu plus compliqué que celui de jadis ; en revanche, on espère qu'il traduira mieux l'opinion moyenne du jury.

Quant aux résultats du Concours, ils ne seront plus, comme cela se faisait, communiqués aux candidats à la fin de chaque séance. Les enveloppes contenant les bulletins ne seront ouvertes, en effet, pour les épreuves d'admissibilité, qu'à la fin de ces épreuves, et pour les épreuves définitives, qu'à la fin du Concours.

crier gare, vous vous êtes embarqué. En vérité, c'est à nous faire rougir, nous qui gardons le coin du feu. Vous y allez de votre personne, vaillamment, et traversez les mers, tandis que nous restons là à nous chauffer les mains ! »

(1) On trouvera plus loin (p. 510) le *texte complet de l'arrêté.*

NÉCROLOGIE.

M. le Dr Chopard, un des plus anciens médecins de Vichy, vient de mourir. M. le Dr Chopard avait vu naître, pour ainsi dire, la station de Vichy ; il avait assisté à ses développements, à ses transformations, à ses embellissements. Il fit beaucoup pour populariser les richesses minérales de ses sources. Affable et bon, très accueillant pour tous, il laisse la réputation d'un honnête homme. —

Nous apprenons, par la *Gazette Hebdomadaire* de Bordeaux, que M. le Dr Junca, vient de mourir à Cadillac, où il s'était retiré après avoir longtemps exercé la Médecine à La Grave d'Ambarès. Notre ami Lasalle a représenté l'Association des Médecins de la Gironde à ses obsèques et a prononcé le discours d'usage. Notre confrère, M. le Dr Fage (d'Ambarès), est gendre de M. Junca. — M. Barrois, père du Pr Barrois (de Lille) et du député de Lille, décédé en cette ville à l'âge de 74 ans ; ancien adjoint au maire de Lille, ancien Juge au Tribunal de Commerce, il était vice-président du Conseil d'Administration des mines de Lens. — M. François Dron, ancien maire de Marcoing, père du Dr Dron, député du Nord, décédé à Marcoing, à l'âge de 74 ans. — M. le Dr Pruvots (de Loos, Nord). — M. Jules-Joseph Prost-Lacuzon, médecin homéopathe et littérateur distingué, décédé à Dôle, à l'âge de 82 ans.— M. le Dr Delaborde, de la Faculté de Paris, et non pas médecin de l'hôpital Bichat (comme l'ont annoncé tous les journaux), est mort à l'âge de 38 ans. C'est au chevet d'une malade qu'il contracta le mal contagieux auquel il a succombé. Les obsèques de cette victime du Devoir ont été célébrées en l'église Sainte-Marie des Batignolles. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Saint-Ouen. — M. le Dr Papillon, médecin de l'hôpital et de l'Ecole d'Agriculture de Sartilly. — Notre excellent Maître et ami, M. le Dr Gérard-Marchant, vient d'avoir la douleur de perdre son fils, Guy-Louis-Joseph Marchant, décédé le 21 octobre 1899, à l'âge de 2 ans — M. William H. Appleton, doyen des éditeurs médicaux, de la maison D. Appleton et Cie, décédé à New-York, à l'âge de 86 ans.

Mme Charcot, veuve de l'illustre médecin, est décédée récemment en son domicile, 217, boulevard Saint-Germain. Depuis deux ans, Mme Charcot était atteinte d'une cruelle maladie, dont elle avait contracté le germe à la suite de la profonde émotion qu'elle avait éprouvée au cours de l'accident du Péage-de-Roussillon. Mme Charcot qui rentrait à Paris, venant de Nice, avec sa belle-fille, Mme Jean Charcot, née Jeanne Hugo, se trouvait, en effet, dans le train qui fut télescopé. Mme Charcot était âgée de soixante-quatre ans. Les obsèques ont été célébrées cette semaine en la basilique de Sainte-Clotilde, au milieu d'une très nombreuse assistance. Le deuil était conduit par M. le Dr Jean Charcot, fils du regretté professeur ; M. Edwards; M. Waldeck-Rousseau et M. Jacques Liouville (on sait que sa mère, Mme Waldeck-Rousseau est l'ancienne épouse de M. le Dr Liouville). Tous les Ministres présents à Paris, dont M. le Dr de Lanessan, avaient tenu à se retrouver, au grand complet, autour de leur président. Dans le cortège : M. le président du Sénat ; le commandant représentant le Président de la République; les Ambassadeurs ; MM. les Drs Brouardel, Gombault, A. Chantemesse, Teissier, R. Vallery-Radot, G. Poyet, P. Janet, Récamier, S. Pozzi, Albert Robin, Troisier, Berlioz. Après l'absoute, donnée par M. l'abbé Gardey, vicaire du diocèse de Paris, curé de Sainte-Clotilde, le corps a été transporté au cimetière Montmartre où a eu lieu l'inhumation.

Les Médecins Poètes.

Les Œuvres poétiques du Dr A Rousseau.

Les Poètes vivent surtout dans les bois, sur les grandes routes, dans la plaine, comme les petits oiseaux qui parent si joliment Dame Nature. M. le Dr Adolphe Rousseau, notre confrère, qui est un des leurs et non des moindres, à l'instar du rossignol qu'il sait si bien traduire, habite lui aussi la campagne, à Cernoy, en Loiret de France.

Mais, comme bon nombre d'entre eux, il est plein d'illusions... Il s'imagine qu'il lui suffit de chanter pour que le Monde, qui a bien d'autres chats à dorloter, s'arrête à sa porte et l'écoute d'une oreille attentive moduler les rimes qu'il lui plaît de jeter aux échos d'alentour. Pauvre collègue ! Abandonnez de suite vos fausses théories, si vous tenez à la Gloire ; si même il vous suffit que vos œuvres ne soient pas à jamais perdues, ne demeurent à jamais ignorées de la masse, indifférente et jalouse !

D'ailleurs vos œuvres en valent la peine, comme nos lecteurs pourront en juger par l'exemple suivant.

LES NUANCES DU MOI.

Sous un rosier sauvage un lis pur se balance ;
Aux charmes de zéphyre il vole une couleur
Nuançant le frisson, où la feuille ou la fleur
De l'églantier le frôle, et l'adore en silence :

Au baiser qui lui vient, et le fuit, et s'avance,
Charmant, il s'abandonne ou voile sa pâleur,
Comme une jeune vierge, écoutant la Pudeur,
Rougit, sourit, pâlit, brave la défaillance.

Ainsi mon âme tremble, au souffle passager
Du Hasard qui l'aveugle et la fait voyager
Des bords du Noble Amour à des rives obscènes.

Candide enfant ; éphèbe enthousiaste et vif ;
Victime, à l'âge mûr, des Misères Humaines,
Je quitte, je reprends un Moi sombre et pensif.

Changez donc votre fusil d'épaule, cher confrère, car vous vous engagez dans une impasse sans issue. Si vous avez conscience que vos *Poésies philosophiques* sont dignes de quelques lecteurs, faites comme Monsieur Tout le Monde ! Victor Hugo a bien passé par là... Croyez-en un collègue, qui, s'il n'a pas fait comme vous imprimer ses vers —, il n'en est d'ailleurs pas bien sûr ! —, en a du moins assez lu pour savoir comment ils se..... vendent !

Sur ce, je vous souhaite bon courage, en attendant de pouvoir, sur documents, faire tout ce qui me sera possible pour divulguer au monde : *les États d'âme d'un penseur tourmenté de choses divines ; les États d'âme d'un poète macabre ; les États d'âme de l'Humanité ;* avec prélude, prologue, et épilogue !

Marc Ell.

PETITES INFORMATIONS

Enseignement de la Médecine.

Faculté de Médecine de Paris. — IMMATRICULATION, INSCRIPTIONS, CARTES, TRAVAUX PRATIQUES, TRAVAUX DE LABORATOIRE. — I. *Immatriculation.* Nul n'est admis aux travaux de la Faculté (Cours, Bibliothèque, Travaux pratiques, Laboratoires, Cliniques, etc.), s'il n'est porté sur le registre d'immatriculation (*décret du 21 Juillet 1897*). L'immatriculation a lieu soit d'office, soit sur demande. *Immatriculation d'office* : L'étudiant qui prend une inscription trimestrielle est immatriculé d'office. Il n'acquitte pas le droit d'immatriculation. *Immatriculation sur demande* : Doivent se faire immatriculer : 1° Les étudiants pourvus de toutes les inscriptions réglementaires ; 2° Les étudiants dont la scolarité est interrompue ; 3° Les docteurs français et étrangers ; 4° Les étudiants français et étrangers, etc., qui désirent être admis aux travaux de la Faculté. A l'immatriculation sur demande est attaché le droit réglementaire : 30 francs. Les immatriculations d'office auront lieu aux dates indiquées ci-dessous pour la prise des inscriptions trimestrielles. Les immatriculations sur demande seront effectuées au Secrétariat de la Faculté (guichet n° 3) les lundi, mardi, jeudi et samedi, de midi à 3 heures. N. B. — L'Immatriculation ne vaut que pour l'année scolaire. Elle doit être renouvelée annuellement. Nul ne peut se faire immatriculer par correspondance ni par un tiers.

II. *Inscriptions.* Les inscriptions seront délivrées pendant l'année scolaire 1899-1900, dans l'ordre et aux dates ci-après, de midi à 3 heures. 1er Trimestre 1899-1900 : 1° Inscriptions de 1re année. (Voir l'affiche spéciale). 2° Inscriptions de 2e, 3e et 4e années, du 4 au 21 Octobre 1899 (excepté les Lundis et Mardis). L'entrée des pavillons de dissection et des laboratoires des Travaux pratiques sera interdite aux étudiants qui n'auraient pas pris les inscriptions trimestrielles, aux dates ci-dessus indiquées. MM. les étudiants sont tenus de prendre leurs inscriptions aux jours ci-dessus désignés. Les inscriptions trimestrielles ne seront accordées en dehors de ces dates que pour des motifs sérieux et appréciés par le Conseil de la Faculté. Les inscriptions sont personnelles. Nul ne peut prendre inscription par correspondance ou par mandataire. MM. les étudiants sont priés de déposer, deux jours à l'avance, leur feuille d'inscriptions chez le concierge de la Faculté : il leur sera remis en échange un numéro d'ordre indiquant le jour et l'heure auxquelles ils devront se présenter au Secrétariat pour prendre leur inscription. L'inscription d'un trimestre peut être refusée pour manque d'assiduité et de travail, par décision de la Commission scolaire. La décision est définitive. L'étudiant auquel une inscription a été refusée ne peut, pendant le trimestre correspondant, obtenir le transfert de son dossier dans un autre établissement.

III. *Cartes. Cartes d'immatriculation.* — Une carte est délivrée gratuitement à tout étudiant immatriculé. Elle ne vaut que pour l'année scolaire. Elle doit être renouvelée chaque année contre la remise de la carte précédente. En cas de perte, il peut en être délivré un duplicata. Les cartes sont rigoureusement personnelles. Elles ne doivent pas être prêtées. Pour l'année scolaire 1899-1900, les cartes d'immatriculation seront délivrées, contre la remise de la carte précédente, au Secrétariat de la Faculté au moment de l'immatriculation, qu'il s'agisse d'une immatriculation d'office, ou d'une immatriculation sur demande. MM. les étudiants qui désireraient la carte avec photographie, feront coller la photographie au verso de cette carte, qu'ils présenteront ensuite au guichet n° 4, les lundis et mardis, de midi à 3 heures, pour apposition du cachet de la Faculté.

Cartes d'entrée dans les laboratoires. — MM. les étudiants admis dans les Laboratoires de recherches recevront une carte d'entrée dans ces laboratoires. Pour l'année scolaire 1899-1900, les cartes d'entrée dans les Laboratoires de recherches seront délivrées au Secrétariat de la Faculté (guichet n° 1), les lundi, mardi, jeudi et samedi, de midi à 3 heures, sur la présentation de la quittance de versement des droits réglementaires.

IV. — *Travaux pratiques réglementaires* : Les travaux pratiques sont réglementaires ou facultatifs. — Ils sont énumérés aux affiches générales des cours de chaque semestre. (MM. les étudiants sont priés de consulter ces affiches qui paraissent vers le 15 octobre et le 15 février.) Les droits afférents aux travaux pratiques réglementaires sont acquittés trimestriellement en prenant l'inscription correspondante. MM. les étudiants immatriculés, mais dont la scolarité est interrompue, sont tenus, pour être admis aux travaux pratiques réglementaires, d'acquitter le même droit de travaux pratiques que les étudiants en cours de scolarité.

V. — *Travaux de Laboratoire, Travaux pratiques facultatifs* : Peuvent y être admis, à condition d'y être autorisés par M. le Doyen, sur leur demande écrite et après immatriculation : 1° tous les étudiants de la Faculté ; 2° les docteurs étudiants français et étrangers, etc. L'autorisation est valable pour un trimestre. Le droit trimestriel à acquitter par MM. les étudiants admis dans les laboratoires de recherches est fixé de 50 à 150 francs. Des affiches spéciales annonceront l'ouverture des travaux pratiques réglementaires et facultatifs, ainsi que des travaux de laboratoire.

Tableau des Actes du 30 octobre au 4 novembre 1899. — EXAMENS DE DOCTORAT. — *Lundi 30*, 9 h., Doctorat, 1re partie, Obstétrique : MM. Pinard, Lepage, Wallich, exam. Clinique Baudelocque. M. Chassevant, suppléant. — 1 heure, dissection : MM. Rémy, Poirier, Sebileau, exam. Ecole pratique. Epreuve pratique. — 5e examen, doctorat, 1re partie, chirurgie, 1re série : MM. Terrier, Kirmisson, Broca (Aug.), exam. Hôtel-Dieu. M. Hayem (censeur). — 5e examen, 1re partie, chirurgie, 2e série : MM. Tuffier, Legueu, Mauclaire, exam. Hôtel-Dieu. — 5e examen, doctorat, 2e partie : MM. Fournier, Déjerine, Gaucher, exam. Hôtel-Dieu. M. Méry.

Mardi 31, 2e examen doctorat, nouveau régime : MM. Mathias-Duval, Ballet, Desgrez, exam. M. Joffroy (censeur). — 3e examen, doctorat, 2e partie : MM. Hutinel, Charrin, Roger, exam. — 4e examen, doctorat : MM. Proust, Thoinot, Vaquez, exam. M. Thiroloix. — 5e examen, doctorat, 1re partie, chirurgie, 1re série : MM. Brun, Quénu, Albarran, exam. Charité. M. Panas (censeur). — 5e examen, doctorat, 1re partie, chirurgie, 2e série : MM. Le Dentu, Hartmann, Thiéry, exam. Charité. — 5e examen, doctorat, 2e partie : MM. Jaccoud, Debove, Ménétrier, exam. Charité. M. Marfan. — 5e examen, doctorat, 1re partie, obstétrique : MM. Budin, Bonnaire, Wallich, exam. Clinique Tarnier. M. Gley (censeur).

Vendredi 3, 9 heures. 5e examen, doctorat, 1re partie, Obstétrique : MM. Pinard, Lepage, Wallich, exam. Clinique Baudelocque. M. Chassevant suppl. — 1 heure. 1er examen, doctorat, nouveau régime : MM. Rémy, Retterer, Sebileau, exam. MM. Gautier, Delbet, censeurs.—5e examen, doctorat, 1re partie, Chirurgie, 1re série : MM. Tillaux, Broca, Legueu, exam. Necker. M. Hayem, censeur. — 5e examen, doctorat, 1re partie, Chirurgie, 2e série : MM. Lannelongue, Poirier, Lejars, exam. Necker. — 5e examen, doctorat, 2e partie : MM. Landouzy, Letulle, Widal, exam. Necker, M. Mauclaire, censeur.

Samedi 4. 1er examen, doctorat, ancien régime. MM. Blanchard, Broca (André), Desgrez, exam. M. Mathias-Duval, censeur. — 2e examen, doctorat : MM. Rémy, Hanriot, Gley, exam. — 4e examen doctorat : MM. Pouchet, Langlois, Vaquez, exam. M. André. — 5e examen, doctorat, 2e partie, 1re série : MM. Debove, Thiroloix, Dupré, exam. Charité. M. Berger, censeur. — 5e examen, doctorat, 2e partie, 2e série : MM. Hutinel, Roger, Marfan, exam. Charité. M. Menetrier. — 5e examen, doctorat, 1re partie, Obstétrique : MM. Budin, Bonnaire, Wallich, exam. Clinique Tarnier, M. Quénu, censeur.

Thèses. — *Vendredi 3*, à 1 heure : Candidat, M. Cousin ; Président, M. Potain ; MM. Fournier, Gaucher, Teissier, exam. *Contribution à l'étude anatomique et critique du foie cardiaco-tuberculeux.* — Candidat, M. Banteignie ; Président, M. Fournier ; MM. Potain, Gaucher, Teissier, exam. *Traitement de l'éczéma par les enveloppements humides permanents.*

Samedi 4, à 1 heure. Candidat, M. Guichard ; Président, M. Dieulafoy ; MM. Le Dentu, Thierry, Achard, exam. *De la valeur de l'hyperthermie dans quelques cas d'urémie.* — Candidat, M. Ansel ; Président, M. Le Dentu ; MM. Dieulafoy, Thierry, Achard, exam. *De l'étranglement secondaire après la kélotomie.*

École pratique. — *Médecine opératoire sous la direction de M. le Pr.* Terrier *et de* M. Hartmann, *Agrégé, Sous-Directeur des Travaux de Médecine opératoire.* — Cours d'automne. — Ce cours ne pourra comprendre plus de 52 élèves. Y seront admis, sur leur demande écrite, et après autorisation du Doyen : 1° Les élèves Docteurs, appartenant au nouveau régime d'études, pourvus de 10 inscriptions au moins ; 2° les élèves Docteurs appartenant à l'ancien régime d'études, pourvus de 14 inscriptions au moins ; 3° les élèves Docteurs pourvus de 16 inscriptions (ancien régime) ou de 12 inscriptions (nouveau régime) ; 4° les Docteurs français et étrangers. *Droits à acquitter.* — MM. les étudiants dont la scolarité n'est pas terminée, acquitteront le droit correspondant aux travaux pratiques réglementaires : 15 francs ; 2° MM. les Docteurs français et étrangers, ainsi que MM. les étudiants pourvus de 16 inscriptions (ancien régime) ou de 12 inscriptions (nouveau régime), acquitteront le droit correspondant aux travaux pratiques facultatifs : 50 francs. *Conditions d'inscription.* — Les inscriptions seront reçues au Secrétariat de la Faculté (Guichet n° 1), tous les jours, de midi à 3 heures, jusqu'au 12 octobre, sur la présentation des pièces suivantes : 1° Carte d'immatriculation pour l'année scolaire 1899-1900 ; 2° Quittance des droits afférents aux travaux pratiques réglementaires ou facultatifs. MM. les Docteurs ou étudiants inscrits recevront une lettre de convocation individuelle. M. Gosset, *Prosecteur, avec le concours de 6 Aides d'Anatomie, fera sa première démonstration, le lundi 16 octobre, à 1 heure précise, Pavillon n° 7*

Enseignement hospitalier. — *Ouverture des Cours de 1899.* — M. le Dr R. Régnier, Chef du Laboratoire d'Électrothérapie de la Charité, commencera ses conférences théoriques et cliniques hebdomadaires le samedi 28 octobre à 5 heures, au Laboratoire. — *Objet du Cours.* — Sources de l'Électricité médicale — Technique générale et maniement des appareils. — Rôle de l'électricité médicale dans les maladies du système nerveux — Électrothérapie gynécologique. Le nombre des places étant limité, MM. les étudiants en médecine et docteurs sont priés de s'inscrire au Laboratoire, les mardis, jeudis et samedi, de 2 à 4 heures.

École de Médecine d'Angers. — Un concours s'ouvrira, le 26 mars 1900, devant la Faculté de Médecine de Paris, pour l'emploi de suppléant des chaires de pathologie et de clinique médicales à l'École de Médecine d'Angers.

École de Médecine de Limoges. — Un concours s'ouvrira, le 24 avril 1900, pour l'emploi de Chef des Travaux physiques et chimiques.

École de Médecine de Tours. — Un concours s'ouvrira, le 22 mars 1900, pour l'emploi de Chef des Travaux d'anatomie et d'histologie.

La Science en Espagne. — Le Ministre de l'Instruction publique d'Espagne vient de supprimer plusieurs Facultés dans 6 Universités, pour des raisons d'économie budgétaire.

Assistance publique & privée. Hôpitaux, etc.

Hôpitaux de Paris. — *Concours des Prix de l'Internat* (Médaille d'or). — Composition du jury : *Médecine*, MM. Debove, Besnier, Dreyfus-Brisac, Oulmont, Cruveilhier. — *Chirurgie*, MM. Routier, Chevalier, Gérard-Marchant, Bonnaire.

Concours de l'Internat. Composition écrite : *Nerf du maxillaire supérieur. Complications du diabète sucré.*

Questions restées dans l'urne : 1° *Les deux veines azygos et le tronc de la veine cave supérieure ; Abcès intra-crâniens.* — 2° *Muscles du voile du palais ; Tétanos.*

Le nombre des candidats ayant remis leur copie s'élève à 333, soit 26 de moins que l'année dernière. Conformément au règlement, le jury s'est divisé en deux sections, pour entendre la lecture des copies. Section d'*Anatomie* : MM. Danlos, Troisier, Legueu, Poirier, Teissier. Section de *Pathologie* : MM. Claisse, Courtois-Suffit, Benj. Anger, Mauclaire, Bouffe de Saint-Blaise.

Concours de l'Externat. L'ouverture de ce Concours a eu lieu le 17 octobre. Les premières séances sont exclusivement réservées aux candidats militaires. Conformément au règlement, le jury s'est dédoublé en deux sections, chargées, l'une de juger l'épreuve d'anatomie et l'autre, l'épreuve de pathologie. *Anatomie* : MM. Roubinovitch, Teissier, Morestin, Auvray. *Pathologie* : MM. Lamy, Legry, Launay, Brindeau. — Epreuve orale du 20 octobre : *artère fémorale ; grenouillette.* Pathologie : 17 octobre : *saignée.* 18 octobre : *artère fémorale.* 19 octobre : *épistaxis ; tamponnement des fosses nasales.*

Dentistes des hôpitaux. — Par arrêté du 12 octobre 1899, sont nommés dentistes-adjoints des hôpitaux : MM. les docteurs Gourc, Chompret, Pitsch, attachés au service des remplacements. Par un autre arrêté du même jour, il est créé une nouvelle circonscription dentaire comprenant l'hôpital Boucicaut, la Maison de Retraite des Ménages et l'Institution Sainte-Périne.

Réglementation nouvelle du Concours pour la nomination aux places de Médecin des hôpitaux. — Vu la loi du 10 janvier 1849, art. 1 et 5, § 10, et celle du 7 août 1851, art. 8, *in fine ;* vu l'avis conforme émis par le Conseil de surveillance dans sa séance du 13 juillet 1899 relativement à une réglementation nouvelle du Concours pour les nominations aux places de médecin des hôpitaux, sont extraites du règlement général sur le Service de Santé des hôpitaux et des hospices et revisées ainsi qu'il est dit ci-après les diverses dispositions contenues dans ce règlement relativement aux Concours pour la nomination aux places de médecin des hôpitaux, savoir :

I. — Conditions d'admission et inscription de Candidats : Art. 1. —Les médecins qui se présentent au Concours pour les places de médecin des hôpitaux doivent justifier qu'ils possèdent depuis cinq ans révolus le titre de docteur en médecine obtenu devant

une Faculté de France. Néanmoins, le temps de doctorat est réduit à une année pour les candidats qui, après quatre années entières passées dans les hôpitaux et hospices de Paris en qualité d'élèves internes en médecine, ont obtenu la Médaille de Bronze. Les candidats déposent, au moment de leur inscription, un résumé de leurs travaux et titres scientifiques. Ils en remettent des copies en nombre suffisant pour que la distribution puisse en être faite aux membres du jury. Il ne peut y avoir, en principe, dans le courant d'une même année, qu'un seul concours pour la nomination à des places de médecin des hôpitaux. Toutes les places vacantes, jusqu'à concurrence toutefois d'un maximum de six, sont mises à ce concours. Dans le cas où le nombre des places vacantes serait supérieur à six, un second concours peut être ouvert, selon les besoins, dans les limites fixées dans le premier.

II. — Composition du Jury : Art. 2. — Le jury des concours pour les places de médecin des hôpitaux se compose de douze membres, savoir : onze médecins et un chirurgien, qui sont tirés au sort parmi les médecins et chirurgiens chefs de service des hôpitaux et hospices et parmi les médecins et chirurgiens honoraires des hôpitaux. Dans le cas où le jury viendrait, pendant la durée des opérations du Concours, à être réduit d'un certain nombre de ses membres, les opérations du Concours seront suspendues jusqu'au retour du membre ou des membres absents, mais seulement pendant huit jours. Si le nombre des juges devient inférieur à sept, le jury est complété à douze à l'aide d'un tirage au sort effectué dans les formes prescrites, et les épreuves d'admissibilité ou les épreuves définitives recommencent selon la série d'épreuves qui est en cours.

III. — Composition et nature des épreuves. — Les épreuves du Concours pour les places de médecin des hôpitaux sont réglées de la manière suivante :

Épreuve d'admissibilité : 1° Une composition écrite sur un sujet de pathologie, dont l'élément anatomo-pathologique fera nécessairement partie et pour laquelle il est accordé trois heures ; 2° Une épreuve clinique sur un malade. Il est accordé au candidat quinze minutes pour faire sa leçon, après quinze minutes dont il peut disposer à son gré pour l'examen du malade et la préparation de sa leçon.

Épreuves définitives : 1° Une épreuve orale théorique sur un sujet de pathologie. Il est accordé au candidat vingt minutes pour réfléchir et un temps égal pour faire sa leçon. 2° Une épreuve clinique sur un malade : Le candidat dispose de vingt minutes pour l'examen du malade et la préparation de sa leçon, et de vingt minutes pour la dissertation orale devant le jury. 3° Une consultation écrite sur un malade, pour la rédaction de laquelle il est accordé trois quarts d'heure après quinze minutes d'examen, y compris l'analyse des urines. La lecture de cette consultation est faite au début de la séance suivante. Le maximum des points à attribuer pour chacune des épreuves est fixé ainsi qu'il suit :

Épreuves d'admissibilité : Pour la composition écrite 30 points; pour la première épreuve clinique, 20 points, total, 50 points.

Épreuves définitives : pour l'épreuve théorique orale, 20 points; pour la deuxième épreuve clinique, 20 points ; pour la consultation écrite, 30 points, total 70 points.

Les dispositions du § 3 de l'art. 106 du règlement sur le Service de Santé, applicables à tous les concours (médecins, chirurgiens, accoucheurs, prosecteurs, pharmaciens et élèves) sont revisées ainsi qu'il suit, savoir : les membres honoraires du corps médical continuent jusqu'à l'âge de soixante-dix ans, à être appelés à faire partie des jurys des Concours. Il ne peut y avoir, dans un même jury, plus de deux membres honoraires du corps médical. Est abrogée d'autre part, la disposition du règlement qui interdit à plus de deux membres appartenant à un même établissement de faire partie d'un même jury.

Hôpitaux de Bordeaux. — *Concours de l'Externat.* — Voici par ordre de classement les noms des candidats : Bossuet, Godet, Boisse, Ducas, Girard, Ribéreau, Rabère, Delalbre, Gagnerot, Verdeau, Peyri, Depierris, Charrier, Berne, de Boucaud, Lacouture, Gourdon, Conraud, Lapouble, Bonnaire, Hautefort, Capdevielle, Gaüzère, Simounnet, Lalung, Beynex, Dabat, Gentilhe, Denis, Pétriat, Lacroix.

Les questions données ont été les suivantes : Epreuves orales : *Artère fémorale, signes et diagnostic de l'anévrysme. — Artère humérale, lymphangite aiguë. — Muscles de la région antéro-externe de la cuisse.—Plaies des veines. — Tibia. — De la contusion.* — Épreuves manuelles : *Bandage roulé de l'avant-bras. — Simulacre de la piqûre de morphine.*

Incident de Concours. — Deux candidats à l'externat de l'Hôpital municipal Saint-Jean ont adressé aux journaux une protestation au sujet de ce qui s'est passé dans le dernier concours. N'ayant reçu aucune communication des intéressés relativement à cet incident, nous attendons avant d'en parler.

Assistance publique de Bordeaux. — *Les médecins des enfants.* — M. le Dr Dupeux a présenté au Conseil d'Arrondissement de Bordeaux le vœu suivant : 1° Que les médecins-inspecteurs soient pourvus d'un pèse-bébés de précision et pratique, c'est-à-dire peu encombrant : 2° Qu'ils soient tenus, dans leurs visites, de consigner sur le livret de l'enfant la pesée qu'ils ont constatée. Le Conseil s'est rangé à l'avis de M. Dupeux, eu égard surtout à la portée morale, pour les nourrices, de se sentir surveillées, et le vœu a été adopté.

Hôpitaux de Lyon. — *Concours d'Internat.* — Internes titulaires : MM. Pouly, Bérief, Desgouttes, Hau, Bernard de Teissier, Gonnel, Voulier, Montagnard, Muller, Pravaz, Vacher, André, Bancel. — Internes suppléants : MM. Bolgey, Belbèze, Micaud, Aubery, Moiret, Servonat, Fellu, Faure, Fieux, Vial, Condamin, Delay, Eggli, Pellanda, Lafond, Meynet, Tavernier, Gallay, Horand, Moreau, Soufray, Prat, Bovier-Lapierre, Dauvergny, Gimbert.

Histoire des Hôpitaux. — A Lyon, le discours de rentrée des Tribunaux a été prononcé par M. l'Avocat général Thevard, qui avait pris pour sujet : « Un procès au Grand Criminel au commencement du dix-huitième siècle ». Il s'agit d'une fort intéressante page de l'histoire lyonnaise, une panique causée en 1711 à l'entrée du pont de la Guillotière par les chevaux de Mme de Servient, et dont profitèrent les sergents du Guet pour dépouiller les passants. C'est à la suite de cette dramatique aventure que Mme de Servient légua à l'*hôpital de Lyon* tous ses biens, qui comprenaient notamment les vastes terrains sur lesquels se sont élevés les quartiers de la Guillotière et des Brotteaux.

Les Prompts Secours à Paris.—Au poste du Palais de l'Industrie où aboutissent les blessés de l'Exposition, viennent aussi se faire soigner les accidents de la voie publique. Sait-on bien, dit J. Claretie, l'éminent Académicien, que de la place de la Concorde à la porte du Bois, il n'y a pas un poste de secours, et beaucoup d'écrasés par bicyclettes, chevaux en chair et à vapeur? Tout vient au poste n°1 au Palais de l'Industrie, et, cette année, plus de cent cinquante passants ou bicyclistes y ont été portés ! Quand l'Exposition aura pris fin, lorsque le poste médical aura disparu, que deviendront les blessés des Champs-Elysées?

C'est à M. le Directeur des Prompts Secours que M. Claretie aurait dû poser la question, car il connaît par le menu tout les médecins fonctionnaires de Paris! Mais comme il

sait que ce très grand seigneur ne lui aurait pas répondu, il a préféré s'adresser aux lecteurs du *Journal*! Ça rapporte davantage.....

Assistance publique de France. — *Dons divers.* — A l'Institut Pasteur, M. Subé a légué cinq mille francs ; à la Société de la Croix-Rouge, dix mille francs et à la Société des Naufragés, dix mille francs; à l'Œuvre de l'Hospitalité de nuit de la rue de Tocqueville, il laisse une somme de cent mille francs ; aux Aveugles de l'Avenue de Breteuil, dix mille francs. — Mais c'est surtout la ville de Reims qui bénéficie des libéralités du testateur. Son héritage ne s'élève pas à moins de sept cent mille francs, dont quatre cent mille par portions égales à ses hôpitaux, à ses hospices, à la Société protectrice de l'Enfance, à l'Hospitalité de nuit.

Asiles d'aliénés de la Seine. — M. Guillot, sous-chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, est nommé directeur de l'Asile clinique de Sainte-Anne, en remplacement de M. le Dr Taule, admis sur sa demande à la retraite et nommé directeur honoraire.

Asile d'aliénés du Finistère. — La semaine dernière, tout Quimper était saisi d'émoi en apprenant que le feu venait d'éclater dans un bâtiment de l'Asile départemental des aliénés, une ancienne briqueterie contenant du foin, du bois, des pommes, etc. Le commissaire de police arriva le premier, suivi par cinq pompes. Bientôt le Préfet, son chef de cabinet, le Maire, le Substitut, un chef de bataillon avec deux compagnies du 118e, la gendarmerie étaient sur les lieux. On s'aperçut de l'absence d'un aliéné, Le Gardien, âgé de quarante-trois ans, employé à la sellerie. On le soupçonna d'être l'auteur de l'incendie, et l'on se mit à sa recherche. Il ne fut trouvé que vers minuit et demi, caché sous le pressoir à cidre, au moment, où grâce au dévouement de la population, parmi laquelle des prêtres nombreux, l'incendie était éteint. Le Gardien avoua être monté sur la briqueterie et avoir enflammé le foin avec une allumette, après avoir cassé un carreau, pour le plaisir de voir tout flamber. Les aliénés sont restés calmes. La toiture et une partie du bâtiment sont brûlés.

Les Bateaux-Hôpitaux. — Les angines, bronchites, pneumonies, pleurésies, voire même la fièvre typhoïde, ne sont pas rares parmi les pêcheurs de la mer du Nord, sans parler des ampoules causées par les manœuvres des aussières, des inflammations de la peau à hauteur du cou et des poignets, dues au frottement du ciré, des plaies par instruments tranchants résultant de l'encaquage du hareng, des plaies contuses, des fractures, et surtout des piqûres, dont quelques-unes peuvent être mortelles. Un côtre-hôpital pourrait stationner sur les lieux de pêche: les malades et les blessés y trouveraient prompte guérison,

Rappelons que, tandis que nos pêcheurs sont abandonnés à eux-mêmes, la *Mission of the Deep Sea Fishermen* envoie sur les Bancs, pour les pêcheurs anglais, moins nombreux que les nôtres, trois grands *Hospital-Vessels* de 130 tonneaux chacun, avec un médecin commissionné par bateau. Une œuvre analogue à cette *Mission* s'est fondée récemment chez nous: elle envoie chaque année deux navires-hôpitaux en Islande et à Terre-Neuve. Mais, dans la mer du Nord, son action ne s'est point fait sentir. Lacune regrettable et qu'il conviendrait de remplir au plus tôt, comme nous le demandons depuis de longues années. M. B.

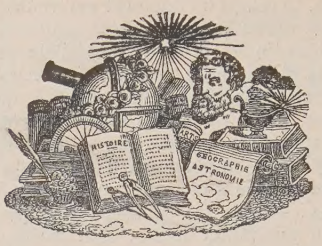

Sociétés et Congrès.

Société de Médecine publique et d'Hygiène professionnelle de Paris. — La séance de rentrée de la *Société de Médecine Publique et d'Hygiène professionnelle de Paris*, a eu lieu le mercredi 25 octobre, à 9 heures très précises du soir, dans le grand amphithéâtre de la Faculté de Médecine, obligeamment prêté par M. le Pr Brouardel, doyen de la Faculté. Ordre du jour : Conférence de M. le Dr Calmette, directeur de l'Institut Pasteur de Lille, sur la Peste.

Association des élèves en Pharmacie de France et des Colonies. — Nous avons reçu la lettre ci-dessus :

Monsieur le Directeur, dans votre intéressant journal, la *Gazette médicale de Paris*, n° 36, je lis, au titre Nécrologie, la mort d'un élève en Pharmacie, M. Auguste Royan, qui s'est suicidé pour n'avoir pas trouvé, après bien des démarches, une place pouvant lui assurer le pain quotidien.

Ce fait est vraiment regrettable. Aussi devons-nous nous efforcer de prévenir un pareil retour. C'est à cet effet que je prends la liberté de vous adresser la présente pour vous dire qu'il existe à Paris à la Bourse du Travail, 3, rue du Château-d'Eau, une *Association* d'élèves en Pharmacie de France et des Colonies.

Cette « *Association Syndicale* » a été fondée depuis 1891 conformément à la loi du *21 Mars 1884*. Elle a un service de placement gratuit qui fonctionne au mieux des intérêts des Élèves et des Pharmaciens, ainsi que peuvent le témoigner nos registres et la présence de notre délégué au siège social. Les places vacantes sont même communiquées, par dépêche, aux intéressés, dans le but d'éviter des retards toujours préjudiciables à leur cause.

Cette organisation a eu aussi la bonne idée de créer une Société d'Assurance et de Prévoyance sociales, *l'Épargne pharmaceutique*, Société approuvée par le Gouvernement en vertu de la loi du 1er Avril 1898. Elle a, à la Caisse des Dépots et Consignations, sa Caisse de Secours et sa Caisse de Pensions viagères de retraite. De cette façon, elle peut aider les Élèves en Pharmacie, adhérents à ces Sociétés, à s'affranchir de la misère, à traverser les crises, à supporter les épreuves et à entrevoir l'avenir sous un jour moins sombre et moins inquiétant.

L'Association syndicale et *l'Épargne pharmaceutique*, pour vulgariser leur œuvre d'Assistance et de Mutualité, ont un organe mensuel, *La Pharmacie laborieuse*. Ce journal est envoyé gratuitement à tous les élèves des pharmacies de France et des colonies.

Aussi devant la mort prématurée de M. Royan, acculé à une bien triste fin, je suis étonné d'apprendre qu'il n'ait pas eu connaissance de ces organisations dont l'une, je vous le répète, fonctionne depuis 1891 et l'autre depuis 1897. L'importance de ces organisations et les services qu'elles rendent à la corporation des aides-pharmaciens n'échapperont pas à votre clairvoyance. Et comme votre organe peut rendre, par sa publicité, quelques services aux élèves retardataires, je vous serai bien reconnaissant d'y faire paraître un avis pouvant leur donner les renseignements que je viens de vous résumer dans la présente.

Avec mes meilleurs remerciements, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués et respectueux,

Jocelyn Albert.

Société de Pharmacie de la Vendée. — La Société de Pharmacie de la Vendée, qui se compose de 61 membres, exerçant ou ayant exercé la pharmacie dans le département, vient de procéder au renouvellement de son bureau : *Prési-*

dent : M. Berthault, pharmacien, à La Roche-sur-Yon ; *Vice-président* : M. Brémaud, ancien pharmacien, à La Mothe-Achard ; *Membres syndics* ; MM. Léon Rigaud, ancien pharmacien, à Montaigu ; Deplagne, pharmacien, à La Roche-sur-Yon ; Bertrand, pharmacien, à Fontenay-le-Comte ; *Trésorier* : M. Anglicheau, pharmacien, aux Sables-d'Olonne ; *Secrétaire* : M. Emile Létard, pharmacien, à Talmont.

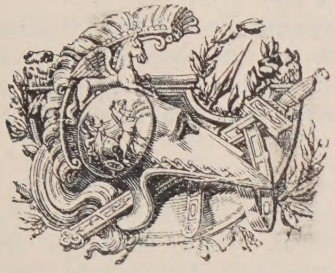

Guerre, Marine et Colonies.

Service de Santé Militaire. — Par décret, en date du 30 septembre 1899, sont promus dans le corps de Santé militaire, au grade de médecin aide-major de première classe, pour prendre rang du 1er octobre 1899, et maintenus à leur poste actuel, MM. les médecins aides-majors de deuxième classe dont les noms suivent :

Sacquépée, à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce ; Job, au 2e dragons ; Calais, au 8e dragons ; Massoulard, au 13e dragons ; Vandenbossche, au 22e d'artillerie ; Danis, au 19e d'artillerie ; Capmas, au 30e dragons ; Dopter, au 12e d'artillerie ; Langlois, au 158e d'infanterie ; Finck, au 37e d'infanterie ; Scheffler, au 16e d'infanterie ; Ardoin, au 11e d'infanterie ; Masson, au 9e cuirassiers ; Costa, au 24e bataillon de chasseurs à pied ; Brun, au 58e d'infanterie ; Bertelé, au 9e chasseurs à cheval ; Conte, au 7e du génie ; Dejouany, au 97e d'infanterie ; Jacquemin, au 4e chasseurs à cheval ; Grall, aux hôpitaux militaires de la division de Constantine ; Camus, au 27e chasseurs à pied ; Trutié de Vaucresson, à l'hôpital militaire de Bastia ; Perrin, au 23e d'infanterie ; Gauthier, au 4e bataillon de chasseurs à pied ; Séguinaud, au 5e d'artillerie ; David de Drezigue, au 28e d'infanterie ; Cassan, au 7e d'infanterie ; Fadeuilhe, au 17e d'artillerie ; Bourcier, au 21e dragons ; Boudriot, au 45e d'infanterie ; Guignot, au 39e d'artillerie ; Théaulon, au 30e d'infanterie ; Rabuson, au 138e d'infanterie : Duffau, au 4e cuirassiers ; Baills, au 94e d'infanterie ; Mendy, au 23e dragons ; Brisard, au 2e d'infanterie ; Dumery, au 6e d'infanterie ; Faideau, au 128e d'infanterie ; Cierer, au 15e bataillon de chasseurs à pied ; Martin, au 22e d'infanterie ; Folly, au 77e d'infanterie ; Pinet, au 29e dragons ; Paul, au 116e d'infanterie ; Navas, au 139e d'infanterie ; Taste, au 14e d'artillerie ; Rouffiandis, au 134e d'infanterie ; Le Bihan, au 71e d'infanterie ; Baron, au 96e d'infanterie ; Ehrmann, au 132e d'infanterie ; Vignal, au 1er d'artillerie ; Picou, au 133e d'infanterie ; Julia, au 1er bataillon de chasseurs à pied ; David, au 9e dragons ; Thiébaud, au 25e bataillon de chasseurs à pied ; Dickson, au 21e d'artillerie ; Pélissé, au 1er d'infanterie ; Wagon, au 174e d'infanterie ; Anguéau, au 62e d'infanterie ; Gabrielle, au 18e bataillon de chasseurs à pied.

M. Madamet, médecin-chef du Val-de-Grâce, est nommé Directeur du Service de Santé du 18e corps d'armée. M. Vanmerit, médecin-chef à l'hôpital Saint-Martin à Paris, est nommé médecin-chef du Val-de-Grâce. M. Annequin, Directeur du Service de Santé du 5e corps d'armée, est nommé sous-directeur à l'École du Service de Santé militaire à Lyon. M. Pierret, sous-directeur à l'École du Service de Santé militaire à Lyon, est nommé médecin-chef à l'hôpital militaire Saint-Martin, à Paris ; M. Crussard, médecin-chef à l'hôpital militaire de Nice, est nommé Directeur du Service de Santé du 4e corps. M. Poignon, médecin-chef à l'hôpital militaire Villemanzy à Lyon, est nommé Directeur du Service de Santé du 13e corps. M. Rigal, médecin-chef de l'hospice du Mans, est nommé médecin-chef de l'hôpital militaire Villemanzy à Lyon. M. Trifaud, médecin-chef à l'hospice de Tarbes, est nommé médecin-chef à l'Ecole d'Application de Fontainebleau.

Sont nommés médecins principaux de 1er classe, les médecins principaux de 2e classe : Dr Heuver, Directeur du Service de Santé de la division d'Oran, maintenu. Dr Pitot, à l'hôpital militaire Villemanzy, à Lyon, désigné pour l'emploi de médecin-chef à l'hôpital militaire de Nice. Dr Darricarrère, médecin-chef des salles militaires de l'hospice mixte de Tours, maintenu provisoirement.

Service de Santé de la Marine. — *Engagement des élèves de l'École de Santé de la Marine.* — Aux termes d'un décret du 5 juin 1899, les élèves de l'École de Santé militaire et ceux des Écoles vétérinaires qui précédemment devaient souscrire un engagement d'une durée de trois ans et s'obligeaient, en outre, à servir pendant six années dans l'armée active à partir de leur nomination au grade de médecin aide-major ou d'aide-vétérinaire, ne seront plus désormais astreints qu'à contracter, au moment de leur entrée à l'École, un engagement militaire spécial d'une durée de six ans à compter de leur nomination d'aide-médecin ou d'aide-vétérinaire. Le Ministre de la Marine vient de rendre applicables les dispositions de ce décret aux élèves de l'École principale du Service de Santé de la Marine, dont la situation est la même au point de vue des obligations militaires.

Médecine d'État et Hygiène.

Hygiène de l'alimentation à Paris. — Il est intéressant, au point de vue de l'alimentation publique, de jeter un coup d'œil sur les opérations du Laboratoire municipal. Pendant le mois de septembre 1899, on a fait pour les vins 578 prélèvements, et fait 21 analyses payantes et 54 gratuites. On a trouvé 139 échantillons bons, 221 passables, et 196 mauvais. Pour les cidres, 2 bons, 5 passables, 37 mauvais. Pour les bières, 39 bons, 29 passables, 14 mauvais. Pour les spiritueux divers, 132 bons, 31 passables, 23 mauvais. Pour

les laits, 121 bons, 102 passables, 201 mauvais. Pour les beurres et fromages, 262 bons, 9 passables, 10 mauvais. Pour les cafés, 79 bons, 21 passables, 10 mauvais. Pour les viandes, 53 bons, 2 passables, 20 mauvais.

Hygiène de la Ville de Paris. — Le service de la statistique municipale a compté, pendant la 41e semaine, 864 décès, chiffre supérieur à la moyenne de la saison. La fièvre typhoïde a causé 51 décès et présente 100 cas nouveaux ; la scarlatine, 1 ; la coqueluche, 3, et la diphtérie, 2. La diarrhée infantile a causé 33 décès. En outre, 18 enfants sont morts de faiblesse congénitale. Les maladies inflammatoires des organes de la respiration ont causé 75 décès. Les autres maladies de l'appareil respiratoire ont entraîné 43 décès, dont 37 sont dus à la congestion pulmonaire ; 1 décès a été attribué à la grippe. La phtisie a causé 224 décès ; la méningite tuberculeuse, 17 ; la méningite simple, 17 ; les tuberculoses autres que celles qui précèdent, ont causé 34 décès ; l'apoplexie, la paralysie et le ramollissement cérébral, 49 décès ; les maladies organiques du cœur, 48 ; le cancer a fait périr 54 personnes. Enfin, 34 vieillards sont morts de débilité sénile. Il y a eu 11 suicides et 18 autres morts violentes. On a célébré à Paris 428 mariages. On a enregistré la naissance de 1,123 enfants vivants (577 garçons et 546 filles). On a déclaré 71 mort-nés.

La peste. — *Portugal.* — A Oporto, le 13 octobre, on a enregistré 3 cas de peste. Un ouvrier est tombé du toit d'une église frappé à mort. Les journaux disent que l'on a constaté un cas de peste à Guimaraes, deux cas à Gaya, un nouveau cas à Baguin. On a enregistré, pendant la 2e semaine d'octobre, 32 cas de peste et 6 décès. Il y a eu récemment 5 cas et 2 décès à l'hôpital des pestiférés. Le 17 octobre, on a constaté un cas et quatre décès. Le 19 octobre, on a enregistré un cas douteux de peste sur un jeune homme qui a quitté la ville.

On a constaté, pendant la 3e semaine, 26 cas de peste et 10 décès ; le 22, 6 cas et 1 décès ; le 23, 1 cas et 2 décès.

Brésil. — Au Brésil, on a constaté depuis dix jours 9 cas suspects suivis de 3 décès. Le 23, deux nouveaux cas suspects ont été constatés à Santos. Le Dr Lutz, directeur de l'Institut bactériologique de Santos, qui a reconnu l'existence de la peste, enverra ses cultures au Dr Yersin.

Le Dr Chapot-Prévost, le bactériologiste de Rio, est actuellement à Santos où il a été appelé par la municipalité. Il a procédé à des expériences sur les malades et conclut dans son rapport à l'existence de la peste. Trois cas constatés se sont produits dans la maison d'un Italien. Les malades ont été isolés ; l'un a succombé, un autre est dans un état grave, le troisième va mieux. L'existence de la peste bubonique a été officiellement reconnue dans le port de Santos (Saô Paulo). Le gouvernement a déclaré ce port fermé aux navires venant des autres points de la côte brésilienne. Les gouvernements de la République argentine et de l'Uruguay, ont décrété une quarantaine de dix jours sur les provenances de Santos et de cinq jours pour les autres ports du Brésil, après désinfection.

Ile Maurice. — Un télégramme du gouverneur de Maurice annonce qu'il y a eu 87 nouveaux cas de peste et 48 décès du 11 au 19 octobre.

La Lèpre en Crète. — Le prince Georges de Grèce, le Commissaire général de Crète, a adressé un appel au célèbre dermatologiste danois, le Dr Edouard Ehlers ; le prince l'a prié d'aller en Crète pour faire des études sur l'extension de la lèpre. On compte de 2,000 à 3,000 malades lépreux dans l'île. M. Ehlers partira cet hiver pour la Crète, où il restera trois ou quatre mois. M. Ehlers sera accompagné du Dr Otto Cahnheim (de Dresde), qui, il y a deux ans, a fait partie d'une expédition analogue en Islande.

Épidémie de fièvre typhoïde. — *Mareuil-sur-le-Lay* (Vendée). — On signale, de cette commune, l'apparition d'une épidémie de fièvre typhoïde. Le nombre des personnes atteintes est considérable et, déjà, plusieurs décès ont été constatés.

Hygiène des Ports. — On annonce de Pauillac que le paquebot *La Plata*, des Messageries maritimes, venant du Brésil, de La Plata et du Sénégal, est entré en rivière avec 115 passagers. Une femme, embarquée à Dakar, étant tombée malade en cours de route, le bateau a été mis en observation. Le Service de Santé s'est rendu à bord et a ordonné une quarantaine de quatre jours. *La Plata* a été conduite en rade de Richard et les passagers débarqués au lazaret.

Un médecin inoculant la syphilis. — On a arrêté à Moscou un médecin juif qui inoculait la syphilis dans un but intéressé.

Divers.

L'affaire du Dr Henric au Soudan. — Voici un extrait d'un télégramme officiel du Gouverneur de l'Afrique occidentale, daté de Saint-Louis, le 15 octobre 1899. « Le Dr Henric et le lieutenant Joalland, et les sous-officiers, Loury, Boutel et Boarot sont en bonne santé. »

M. le Dr Henric,
De la Mission Voulet-Chanoine.

Ce qui signifie que, *comme nous l'avions prédit* (1), notre confrère, M. le Dr Henric, n'a pas du tout suivi les officiers Voulet et Chanoine dans l'horrible voie où ils se sont engagés.

Les Médecins conférenciers. — Le programme des causeries quotidiennes du mois d'octobre est arrêté dès à présent à l'Université populaire de Paris. On y trouve les noms des Drs Jacquet, Leredde, Sicard et de Plauzoles. M. le Dr Jacquet a déjà fait une conférence sur l'*Alcool, les alcoolisés et les alcooliques*. L'entrée de l'Université populaire n'est point publique.

(1) *Gazette médicale de Paris*, 1899, n° 33, p. 412.

Les blessures des duels célèbres. — Dans un duel récent, le fils du général Mercier a été blessé. Les médecins s'approchèrent aussitôt du blessé, le firent asseoir sur une chaise, examinèrent la blessure, et déclarèrent ne pouvoir se prononcer sur le plus ou moins de gravité de la blessure. A sa rentrée à Paris, le lieutenant Mercier a été examiné par M. le Dr Lebec, médecin en chef de l'hôpital Saint-Joseph (et non Saint-Antoine, comme l'a dit le *Figaro*). Il a constaté que la contraction du muscle pectoral avait fait dévier l'épée. La blessure n'a donc, heureusement, aucun caractère de gravité et ne nécessitera que quelques jours de repos absolu.

Distinctions honorifiques. — M. Bardel, administrateur des hospices de Bourg, est nommé officier d'Académie.

Récompenses. — Une médaille d'argent a été décernée à M. le Dr Lamy, médecin des colonies, en témoignage du dévouement dont il a fait preuve au cours de l'épidémie de fièvre jaune qui a sévi en 1899 dans la colonie de Grand-Bassam (Côte d'Ivoire).

Les médecins médaillés de Sainte Hélène. — La médaille de Sainte-Hélène a été remise à M. Charyau (Félix-Pierre-René), chirurgien qui a glorieusement servi comme médecin-major à bord de la frégate l'*Aréthuse* de 1812 à 1814. Cette frégate s'était distinguée le 7 février 1813, dans un combat livré à la frégate anglaise l'*Amélia*, sur les côtes de Sierra-Leone. Le Dr Charyau fut, avant de quitter l'*Aréthuse*, nommé chirurgien-major du 4e équipage du haut bord, dans le grade de 1re classe auxiliaire. C'était le père de M. Eugène Charyau, l'honorable doyen des avoués (de Nantes, qui conserve, comme une précieuse relique, ce diplôme de la médaille de Sainte-Hélène, signé du duc de Plaisance (*Petit Phare*, 16 oct. 1899).

Déplacements de Médecins. — M. le Dr Aubert, est rendu à Mustapha. — M. le Dr Goujon est rentré à Paris, de même que M. le Dr Sarrade. — MM. les Drs Paris, Terrier, Lucas-Championnière, P. Ménier, Paul Bloch, Félix Guyon, Maréchal, sont rentrés à Paris.

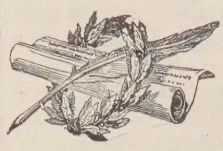

Variétés et Anecdotes.

Un médecin polygraphe ennemi de la musique.

« *Contre la musique* ! La folie de musique actuelle et ses funestes conséquences. Démonstration du peu d'importance, ou plutôt du manque absolu d'importance de la musique, aussi bien en tant qu'art qu'en tant qu'élément civilisateur. Ouvrage d'éducation et de moralisation s'adressant à toutes les classes de la Société » : Tel est le titre, un peu long peut-être, d'une brochure que vient de publier à Leipzig, le docteur Norbert Grabowsky, « médecin praticien ». On doit à cet auteur : la *Religion et la Science de l'Avenir fondées sur l'émancipation de l'homme à l'égard de la femme ;* la *Science de la Vie après la mort ;* l'*Abstinence sexuelle comme remède à tous les maux sociaux ;* la *Goutte et le rhumatisme guéris sans médicaments ;* le *Dr Grabowsky et son rôle dans la réforme de l'Humanité ;* la *Solution de l'énigme du Monde ;* la *Misère de la profession médicale ; Kant, Schopenhauer et le Dr Grabowsky* ; la *Folie de végétarisme ; Cinq mille ans de recherche de la Vérité,* exposé sommaire des principales conquêtes philosophiques de l'auteur, accompagné d'une notice biographique ainsi que de quelques exemples de l'accueil fait en Allemagne, jusqu'ici, à ces conquêtes et à l'auteur lui-même !

LA SEMAINE DU MÉDECIN.

Semaine du 30 Octobre au 5 Novembre 1899.

JOURS	MATIN.	SOIR.
Lundi 30 Octobre.		*Société médicale du VIe arrondissement.* Séance mensuelle. 8 h. 1/2. *Société de Psychologie Physiologique.* Séance mensuelle, 28, rue Serpente.
Mardi 31 Octobre.	9 h. *Concours de l'Association des Internes des Hôpitaux de Lille,* pour l'obtention de 2 prix de Médecine et de Chirurgie. 9 à 11 h. *Choix des Services pour les stagiaires de la Faculté de Médecine de Paris.*	Ouverture du *Congrès de l'Association américaine d'Hygiène publique* (27e Congrès annuel), à Minneapolis (31 oct.-4 nov. 1899). 3 h. 1/2 à 5 h., Séance hebdomadaire de l'Académie de Médecine.
Mercredi 1er Novembre.	jour férié.	jour férié.
Jeudi 2 Novembre.	jour férié.	Ouverture du Congrès de la Ligue de l'Enseignement (2-5 novembre 1899).
Vendredi 3 Novembre.	3 et 4 nov., de 9 à 11 h. *Choix des Services pour les stagiaires de la Faculté de Médecine de Paris.* 8 h. *Concours pour l'Internat et l'Externat dans les Hôpitaux de Lille.*	3 h. 1/2. Société Anatomique, à l'Ecole Pratique. 3 h. 1/2. Soc. Médicale des Hôpitaux, 3, rue de l'Abbaye.
Samedi 4 Novembre.	La *Gazette médicale de Paris* paraît tous les samedis, à 8 h. 1/2 du matin, 93, Boulevard Saint-Germain (Prix du Numéro : 0,20 c.), comme un grand nombre d'autres journaux médicaux.	4 h. 1/2. Société de Biologie, à l'Ecole Pratique. 4 h. 1/2. Société Médicale du XVIe Arr., séance mensuelle.

THÉRAPEUTIQUE.

Hygiène d'hiver.

Le temps des villégiatures est à peu près terminé. On ne mentionne plus, ces jours-ci, que quelques fêtes données par les rares châtelains qui ont l'habitude de prolonger assez tard leur séjour à la campagne. Ce sont surtout les chasseurs qui composent cette arrière-garde. Absorbés par leurs émotions cynégétiques, ils ne pensent pas à réintégrer leur home d'hiver, malgré les feuilles mortes que l'automne commence à semer. La clôture de la saison des villes d'Eaux a également eu lieu et c'est le moment, pour tous ceux qui veulent retirer de leur traitement thermal un complet bénéfice curatif, d'entreprendre le régime d'hiver qui en est l'indispensable complément. Très souvent, ce n'est qu'à la suite d'une pressante sollicitation du médecin qu'on se décide à venir aux Eaux. Il vient de vous exposer les fâcheuses conséquences qui peuvent résulter pour votre état sanitaire, du retard apporté à la cure nécessaire, et l'on arrive à la station désignée un peu effrayé, mais, par le fait, disposé à en suivre rigoureusement le traitement. Celui-ci consiste, au premier chef, à s'interdire d'une façon absolue les habitudes ou le régime alimentaire, qui ont été les provocateurs directs ou même indirects des plaisirs et des sensations agréables que vous prisez le plus. C'est donc un sacrifice onéreux pour le bien-être de la vie, et puisqu'on est obligé de l'accomplir, il faut s'ingénier à ce qu'il produise le résultat le plus effectif. Pour les baigneurs d'Evian-les-Bains, où se traitent avec succès la plupart des affections choniques, par la combinaison raisonnée de la Thérapeutique et de l'Hygiène, le meilleur moyen d'obtenir ce résultat, c'est de faire, en dehors de la cure, un usage régulier de l'eau de la source Cachat prise en boisson. Sans qu'il soit besoin d'entrer dans de longues explications techniques, nos lecteurs comprendront sans peine qu'on n'arrive pas dans quelques semaines à obtenir la guérison radicale d'une diathèse goutteuse, d'une gravelle urique, phosphatique ou autres dérivés. L'effet physiologique de l'eau d'Evian dont la propriété éliminatoire est incontestable, ne s'accomplit d'une façon salutaire qu'à la condition de l'absorber, à des doses variant selon le tempérament du malade, mais d'une façon continue. Depuis plusieurs années déjà, les gens du monde ont pris l'habitude de faire usage de l'eau de la source Cachat comme eau de table. Ils appréciaient surtout sa limpidité, sa légèreté due à des principes alcalins, sans se douter qu'ils usaient ainsi du plus puissant préventif contre les troubles de la nutrition qui sont, on le sait, la cause ordinaire de toutes les maladies chroniques ne relevant pas d'une lésion anatomique. Mais les observations de quelques-uns et plus encore les études entreprises par les praticiens de la station, leur ont vite fait connaître les avantages d'une pratique tout à la fois agréable et hygiénique. En peu de temps l'usage de l'eau d'Evian s'est généralisé et nous ne serions pas étonné qu'elle soit appelée à devenir un des plus puissants moyens de réagir contre la dégénérescence physique de notre race. Les troubles digestifs sont, en effet, l'une des affections les plus courantes, c'est le point de départ de la désorganisation des constitutions solides, déjà attaquées journellement par les excitants de la vie moderne: plaisirs, travaux intellectuels répétés, écarts de régime et surmenage. Une dyspepsie négligée peut provoquer non seulement une indisposition occasionnelle, mais de graves accidents qui demandent une réaction longue et soutenue. En ayant journellement recours à l'eau de la source Cachat, tout en prévenant des affections morbides capables d'amener précipitamment notre organisme à un état de faiblesse difficile à combattre, on se prépare une vie exempte d'infirmités et dont on verra avec joie s'éloigner graduellement le terme.

AGENCE DE LA PRESSE SCIENTIFIQUE.

PARIS — 93, Boulevard Saint-Germain, 93. — PARIS

POSTES MÉDICAUX VACANTS.

DEMANDES.

Un jeune médecin demande un poste, de préférence dans les environs de Paris, au moins pour un an ou deux, de façon à parfaire ses études médicales à Paris pendant ce laps de temps.

Un étudiant en médecine, 16 inscriptions, demande une place de secrétaire médical.

OFFRES.

A céder, à des conditions extrêmement avantageuses, pour cause de double emploi, une clinique chirurgicale, à Levallois-Perret. Conditions : Suite du bail.

Pour les différents postes, s'adresser à l'*Agence de la Presse scientifique*, 93, boulevard Saint-Germain, Paris, de 2 heures à 7 heures du soir.

INSTITUT DE BIBLIOGRAPHIE SCIENTIFIQUE.

PARIS — *93, Boulevard Saint-Germain, 93.* — PARIS

LA SUTURE INTESTINALE

Histoire des différents procédés d'Entérorraphie.

Par M. le Pr Félix TERRIER et M. le Dr Marcel BAUDOUIN.

Un beau volume in-8, 416 pages, avec 587 Fig. — Prix : **15 Francs.**

Chirurgie de l'Utérus

Par **Henri DELAGÉNIÈRE** (Le Mans).

Membre correspondant de la *Société de Chirurgie de Paris.*

Un vol. de 455 pages, avec 378 Fig. dans le texte. — Prix : **10** fr.

Chirurgie de l'Intestin

Par **M. JEANNEL** (de Toulouse),

Professeur de Clinique chirurgicale à la Faculté de Médecine.

Un volume de 410 p., avec 363 Fig. (1re édition): Prix : **10 Francs.**

SOUS PRESSE : 2e Édition, considérablement augmentée, avec plus de 450 Fig. dans le texte. — Prix en souscription : **15 Fr.**

Vient de Paraître :

CHIRURGIE DU FOIE

Et des VOIES BILIAIRES

Par **J. PANTALONI** (de Marseille).

1 fort vol. relié in-8°, de 626 p., avec 348 fig. dans le texte

PRIX : 18 FRANCS.

Archives Provinciales de Médecine

ET

Archives Provinciales de Chirurgie

PARAISSANT TOUS LES MOIS.

PARIS — 93, Boulevard Saint-Germain, 93. — PARIS.

Rédacteur en Chef : Dr Marcel Baudouin.

Prix du numéro. , . . 2 fr.

Le Mans. — Imprimerie de l'*Institut de Bibliographie* de Paris. — 155

Le Directeur-Gérant : Marcel Baudouin.